

**COMMISSION OF INQUIRY INTO THE
SPONSORSHIP PROGRAM AND
ADVERTISING ACTIVITIES**

The Honourable John H. Gomery
Justice of the Superior Court of Québec

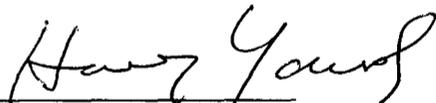
APPLICATION OF JEAN S. BRAULT FOR PUBLICATION BAN

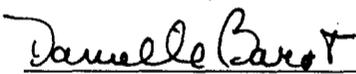
To the Honourable John H. Gomery sitting as Commissioner in the above Inquiry:

- (1) **WHEREAS** the Applicant, Jean S. Brault, has been subpoenaed to testify before the present Inquiry;
- (2) **WHEREAS** The Applicant's testimony is scheduled for the week of March 21st, 2005;
- (3) **WHEREAS** the Applicant is charged jointly with Jean-Charles Guité, in a direct indictment, with having committed various criminal offences in relation to the "Sponsorship Program and Advertising Activities" which are the subject matter of the present Inquiry (a copy of the said indictment is annexed hereto as Annex A);
- (4) **WHEREAS** the trial on the said charges is scheduled to begin on May 2, 2005, in the Superior Court (Criminal Division) sitting with a jury, in the City and District of Montréal;
- (5) **WHEREAS** publication in oral or written form of the Applicant's testimony, before this Commission, or of any other testimony before it relating to the subject matter of the said criminal charges, would infringe or deny the Applicant's rights under sections 7 and 11(d) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms;

WHEREFOR the Applicant prays that an Order be issued by the present Commission prohibiting the publication, in oral or written form, of the Applicant's testimony or of testimony by others in relation to the abovementioned criminal charges until completion of the Applicant's trial on the said charges.

Montréal, March 8, 2005


Harvey Yarosky/Q.C.


Danielle Barot

Counsel for the Applicant

ANNEX A

ACTE D'ACCUSATION

INDICEMENT

Canada
PROVINCE DE QUÉBECCanada
PROVINCE OF QUÉBEC

COUR SUPERIEURE

SUPERIOR COURT

District de Montréal

District

(Chambre criminelle)

(Criminal Division)

Dossier 500-01-006029-042

Record

LA Reine,

The Queen,

contre

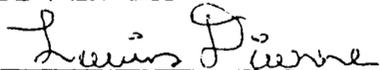
V.

BRAULT, Jean
(1952-09-28)GUITÉ, Jean-Charles
(1944-04-10)

1. Entre le 2 juillet 1996 et le 5 mai 1997, à Montréal, district de Montréal, et à Ottawa, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, ont frustré le gouvernement du Canada d'une somme d'argent d'une valeur de plus de 340,000 \$ dans le cadre d'un contrat de recherche du 2 juillet 1996 d'une valeur de 500,000 \$ conclu avec la compagnie Groupaction Marketing Inc. (portant le numéro EN771-6-0065/01-ACA) relatif au « programme de Visibilité du Gouvernement du Canada », commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)a) du Code criminel.
2. Entre le 1^{er} avril 1998 et le 31 mars 1999, à Montréal, district de Montréal, et à Ottawa, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, ont frustré le gouvernement du Canada d'une somme d'argent d'une valeur de plus de 385,000 \$ dans le cadre d'un contrat de recherche du 1^{er} avril 1998 d'une valeur de 550,000 \$, conclu avec la compagnie Groupaction Marketing Inc. (portant le numéro EN771-8-0024/01-ZCA) relatif à « l'analyse d'opportunités reliées au programme de Visibilité du Gouvernement du Canada dans les secteurs culturels et sportifs », commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)a) du Code criminel.
3. Entre le 1^{er} mai 1999 et le 4 mai 2000, à Montréal, district de Montréal, et à Ottawa, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, ont frustré le gouvernement du Canada d'une somme d'argent d'une valeur de plus de 432,000 \$ dans le cadre d'un contrat de recherche du 1^{er} mai 1999 d'une valeur de 575,000 \$, conclu avec la compagnie Groupaction Marketing Inc. (portant le numéro EP043-9-0145/01-ZCA) relatif à « l'analyse d'opportunités reliées au programme de Visibilité du Gouvernement du Canada dans les secteurs culturels et sportifs », commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)a) du Code criminel.
4. Entre 1^{er} octobre 1996 et le 25 avril 1997, à Montréal, district de Montréal, et à Ottawa, ont comploté pour frustrer le gouvernement du Canada d'une somme d'argent d'une valeur de 330,000 \$ par l'octroi, le 12 décembre 1996, d'un contrat fictif de 330,000 \$ à la compagnie Groupaction Marketing Inc. (portant le numéro EN771-6-0176/01-ZCA) relatif à une stratégie de communication pour la nouvelle législation sur les armes à feu du Ministère de la Justice du Canada, commettant ainsi l'acte criminel prévu aux articles 465(1)c) et 380(1)a) du Code criminel.
5. Entre le 2 décembre 1996 et le 25 avril 1997, à Montréal, district de Montréal, et à Ottawa, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, ont frustré le gouvernement du Canada d'une somme d'argent d'une valeur de 330,000 \$ dans le cadre d'un contrat de recherche du 2 décembre 1996, d'une valeur de 330,000 \$, conclu avec la compagnie Groupaction Marketing Inc. (portant le numéro EN771-6-0176/01-ZCA) relatif à une stratégie de communication pour la nouvelle législation sur les armes à feu du Ministère de la Justice du Canada, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)a) du Code criminel.
6. Entre le 7 avril 1997 et le 14 octobre 1997, à Montréal, district de Montréal, et à Ottawa, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, ont frustré le gouvernement du Canada d'une somme d'argent d'une valeur de 150,000 \$ dans le cadre d'un contrat de recherche du 7 avril 1997 d'une valeur de 150,000 \$, conclu avec la compagnie Groupaction Marketing Inc. (portant le numéro EN771-7-036-ZCA) relatif à la « Surveillance et documentation de sites et de groupes d'intérêt sur les armes à feu », commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)a) du Code criminel.

À Québec, district de Québec

Le 06 mai 2004



Sous-procureur général du Québec

COUR

Deputy attorney General

COURT OFFICE

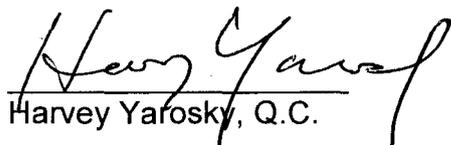
NOTICE

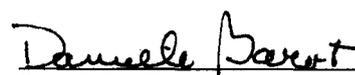
To: Bernard A. Roy, Q.C.
And to counsel for all the parties with standing

Mark Bantey
Counsel for the Canadian Press and the
Canadian Newspapers Association

Please take notice of the foregoing Application which will be presented to the Honourable Justice John H. Gomery, sitting in Montréal, on March 14, 2005 at 9:30 a.m. or so soon thereafter as counsel may be heard.

Montréal, March 8, 2005


Harvey Yarosky, Q.C.


Danielle Barot

Counsel for the Applicant